

Compte-rendu du Conseil municipal du 19 février 2021

Présents : BONHOMME Gilles, BOYER Pierre, GANHITO Manuel, BOIVIN Claude, GUILLAUME Joël, VERGNOL Monique, VAYSSIE Marc, GONZALEZ Estelle, BOIVIN Annette.

Absents excusés : SERRE Roger pouvoir à BONHOMME Gilles, PIETRUSIAK Marie-Odile

Secrétaire de séance : BOIVIN Annette

Lecture et approbation du compte-rendu du 3 décembre 2020.

Optimisation du service de déneigement

Sur invitation de Mr le Maire, Mr Segeron Gérard assiste à cette partie de réunion afin de discuter des éventuelles améliorations à apporter, Mr le Maire insiste sur le fait que Mr Segeron a toujours répondu le plus rapidement possible aux demandes de déneigement et évoque ensuite les difficultés dans certains villages dont Mr Segeron a bien pris note.

Par ailleurs, il est décidé de rajouter les prestations suivantes :

- Déneigement des chemins communaux du Bourg
- Déneigement des aires de croisement sur le chemin de Plantades

Le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce complément de prestations.

Aménagement foncier – Enquête préalable sur les biens supposés sans maître

Mr le Maire informe le Conseil municipal des biens supposés sans maître listés et propose de voir avec des anciens de la commune afin d'y apporter des éléments sur les derniers propriétaires connus, après quoi, une réunion des membres du conseil municipal faisant partie de la commission de l'aménagement foncier fera le point.

Aménagement de la place du Bourg

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour la végétalisation de la place, avec proposition de plantation d'arbres et arbustes florifères dans des bacs.

Il propose de déposer un dossier auprès de la Région au titre du « Bonus Relance Région » et rappelle que ce dossier a aussi fait l'objet d'une demande de FIC pour 2021.

- Goudron place : 37 800 € HT
- Réfection murs du calvaire et de la place : 11 264, 50 € HT
- Végétalisation de la place : 14 878,43 € HT

Il est également proposé de rajouter la matérialisation d'une place de parking pour handicapés et l'éclairage de l'église par le sol.

Mr le Maire va demander les devis nécessaires afin que le dossier puisse être déposé avant le 31 mars 2021.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Taux d'imposition 2021

Mr le Maire propose de maintenir les taux de 2020 soit :

- Taxe d'habitation 8,38 %
- Foncier bâti 10,01 %
- Foncier non bâti 41,81 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au maintien des taux.

Frais de déplacement employé communal

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que l'employé communal utilise son véhicule personnel pour ses déplacements à l'intérieur de la commune, il est donc proposé de rembourser ses frais de déplacement en fonction des barèmes en vigueur soit 0,37 €/km et de fixer le kilométrage annuel à 900 kms.

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité.

Subventions associations

Après délibération, il est décidé que seules les associations pouvant continuer leurs activités et leurs animations malgré la crise seront subventionnées.

Il est donc décidé d'accorder pour 2021 :

Poucelina permaculture	200 €
Nature et Patrimoine	300 €
Foyer Rural	200 € somme reversée au profit de l'AMF Téléthon

Le Conseil municipal valide aussi les subventions pour les associations suivantes :

Jeunes sapeurs-pompiers 150 €

Pompiers Tauves 200 €

Toute autre demande sera étudiée au cas par cas par le Conseil municipal et suivant le type de manifestation programmée.

Questions diverses

Téléphonie

L'arrêté du 17.12.2020 publié au Journal Officiel du 26 décembre 2020 définit une première liste de zones blanches à couvrir en matière de téléphonie mobile.

En 2021 ou 2022, une antenne relais mobiles sera mise en place sur la commune ; l'opérateur Orange, désigné pour les travaux, a localisé les points d'intérêts possibles : Fanostre, Le Bourg, Augerolles, le Conseil municipal devra prochainement proposer une parcelle susceptible de recevoir ces équipements.

Salle du Foyer Rural

L'inauguration de la salle se fera dès que possible, l'idée de la nommer « Salle des Fêtes Jean-Marie Juillard » est adoptée.

Vaccination des personnes âgées sur la commune

Proposition d'aide pour prise de rendez-vous sur internet auprès de la mairie (04.73.21.11.80)

La séance est levée à 23 h.